

Toulouse, le 8 janvier 2021



Dossier suivi par :
Gonzague AMEYE
Tél : 05 61 17 30 00
Réf. à rappeler : 2021/01

Mairie de Lafitte-Vigordane
Madame Karine BRUN
Maire
1, place du village
31390 Lafitte-Vigordane

Madame le Maire,


J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli la copie de l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2020 prenant acte :

- de l'adhésion de nouveaux membres (Labruyère-Dorsa, Mirepoix-sur-Tarn et Poucharramet)
- des transferts de compétences complémentaires (Brignemont, Fontenilles, Frontignan-de-Comminges, Gouaux de Larboust, Lavalette et Lherm)

En application de l'article 6 de cet arrêté préfectoral, ce document devra faire l'objet d'un affichage public au sein de votre collectivité.

Les services du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement Réseau31 restent à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne